

TARIFS DES SERVICES PUBLICS 2015

URBANISME

AIRES DE STATIONNEMENT

	2011 DCM du 22/11/2010 tarifs applicables à compter du 01/01/2011	2012 DCM du 15/12/2011 tarifs applicables à compter du 01/01/2012	2013 DCM du 16/11/2012 tarifs applicables à compter du 01/01/2013	2014 DCM du 21/11/2013 tarifs applicables à compter du 01/01/2014	2015 DCM du 17/12/2014 tarifs applicables à compter du 01/01/2015
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
<u>Délibération du 6 Novembre 1997</u>					
Participation pour aire de stationnement manquante pour les zones urbaines du Plan Local d'Urbanisme à l'exception de la zone UA (où le nombre de places de stationnement n'est pas imposé)."	10 470,30	10 994,85	11 498,70	11 298,54	abrogation de cette participation à compter du 1er janvier 2015, cf art.28 loi n°2010/1658 du 29/12/2010